

**PA-UfM**



**AP-UpM**

PARLIAMENTARY ASSEMBLY – UNION FOR THE  
MEDITERRANEAN

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA  
MEDITERRANEE

الجمعية البرلمانية للاتحاد من اجل المتوسط

Commission Économique, Financière, des Affaires Sociales et de l'Éducation

---

## **RECOMMANDATION**

**sur la révolution numérique, l'éducation et la création d'emploi dans  
la région euro-méditerranéenne**

**Recommandation de la Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée sur la révolution numérique, l'éducation et la création d'emploi dans la région euro-méditerranéenne.**

*L'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,*

1. Au cours de ces dernières années, nous avons assisté à une mutation des secteurs traditionnels vers une économie numérique qui a un impact sur notre vie quotidienne et qui représente un potentiel de croissance pour les PME et les industries. C'est pourquoi, il serait pertinent de promouvoir le potentiel du numérique, en réduisant la fracture numérique et en luttant contre les barrières géographiques et sociales, dans les marchés émergents afin de développer des modèles entrepreneuriaux innovants, de créer de nouveaux emplois pour les jeunes et d'offrir un nouvel éventail de services et de dispositifs connectés intelligents.
2. Compte tenu de l'importance des données numériques, de l'intelligence artificielle et du big data, avec toutes les conséquences bénéfiques et les risques qui en adviennent, considère fondamental d'évaluer leurs impacts et d'orienter leurs avantages non seulement vers l'éducation et vers l'emploi, mais aussi vers la santé et vers la protection sociale.
3. Encourage l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus d'enseignement et d'apprentissage et considère que le développement technologique doit aller de pair avec le développement culturel, accompagné de l'éthique au travail, du respect de l'être humain et de l'amélioration des conditions sociales des peuples. Cela signifie aussi encourager les personnes à avoir accès aux services numériques comme la santé numérique ou les services de télésanté, publiques et privés, par le biais de campagnes d'information et soutenir les actions visant à aider les personnes à acquérir des compétences numériques, notamment grâce aux programmes d'apprentissage et de maîtrise du numérique. Ces campagnes de sensibilisation et ces formations peuvent aider les personnes à comprendre comment utiliser les appareils numériques en toute sécurité et comment garantir la confidentialité de leurs données.
4. Suggère aux États membres de développer la formation civique et politique dans les programmes scolaires, en y introduisant les valeurs du respect de la différence, de la démocratie et de la liberté culturelle et religieuse. Souligne la pertinence de clarifier la distinction entre différence et inégalité. Souligne le rôle essentiel de la diplomatie culturelle, de l'éducation et des échanges culturels dans le renforcement d'un noyau commun de valeurs universelles.
5. Invite les États membres à travailler ensemble afin de partager les responsabilités et les projets en faveur d'une meilleure intégration des jeunes en situation d'exclusion sociale, en

particulier dans les zones fragiles et enclavées. Une éducation inclusive et le développement cohésif des sociétés, le développement équilibré des territoires sont la meilleure prévention contre les situations d'exclusion, d'intolérance, de radicalisation, d'extrémisme et de terrorisme. L'éducation et l'environnement social et économique sont le meilleur bastion contre les idéologies extrémistes et violentes.

- 6.1. Réitère l'importance de l'éducation en tant que nécessité et priorité pour tous les réfugiés et migrants, en particulier chez les enfants et les jeunes, et souligne sur le bénéfice social qui adviendrait pour la région euro-méditerranéenne du fait que les enfants et les jeunes réfugiés et migrants puissent accéder à l'éducation et être intégrés dans les systèmes éducatifs, ainsi que bénéficier de bourses d'étude aux mêmes conditions que les jeunes nationaux de chaque pays.
- 6.2. Accueille avec satisfaction la Déclaration adoptée lors de la Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur «le renforcement du rôle des femmes dans la société», tenue au Caire le 27 novembre 2017, et encourage les États membres à soutenir activement les femmes et les filles afin qu'elles saisissent les opportunités offertes par la révolution numérique.
7. Souligne l'importance de la science et de la recherche scientifique ainsi que de la pérennité du financement de l'enseignement supérieur et des systèmes scientifiques et technologiques pour le développement durable des pays, sur une voie qui valorise la connaissance, la culture et l'emploi qualifié. Encourage les États Membres à travailler ensemble pour combler le déficit d'innovation et promouvoir l'émergence de nouveaux champions industriels numériques dans la région. La stabilité des conditions de travail est fondamentale pour la poursuite des objectifs académiques. Reconnaît le rôle de la science et de la recherche en tant qu'instrument d'influence dans les relations extérieures européennes; souligne que les échanges scientifiques et culturels contribuent au renforcement des capacités et à la résolution des conflits. Invite à promouvoir le développement d'une diplomatie scientifique ambitieuse.
8. Incite tous les États membres à définir des objectifs de fréquentation des différents niveaux de formation, qui soient ambitieux mais aussi réalistes, afin de promouvoir de façon durable et régulière l'amélioration de la qualification des peuples.
9. Rappelle que la zone euro-méditerranéenne a une Histoire partagée, une géographie pérenne et qu'il faut approfondir le rapprochement entre les peuples. À cet égard, encourage les gouvernements et les instances supranationales à développer des programmes de mobilité des étudiants, afin de promouvoir le dialogue interculturel, comme ceux développés par le CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéenne), pour que les nouvelles générations puissent vivre «l'expérience méditerranéenne», mieux connaître la diversité des cultures mais aussi les racines communes dans la zone de la Méditerranée, et prônent la valeur de la tolérance, ainsi qu'à créer des projets d'employabilité jeune entre les États membres de la

Méditerranée nord et sud, en particulier ceux qui favorisent le partage de cultures et d'identités et qui apportent par conséquent de nouvelles réalités à la dimension euro-méditerranéenne. Demande la mise en place de mécanismes destinés à faciliter l'accès au visa, pour les professionnels, chercheurs, universitaires, enseignants, étudiants et personnel de la culture.

10. Reconnaît que la numérisation et la robotisation de l'économie feront apparaître de nouveaux emplois tandis que d'autres disparaîtront. À cet égard, appelle les États membres à être proactifs et à saisir l'occasion de travailler à un futur où tous auront accès à la littératie numérique et seront numériquement inclus, en particulier à encourager la mobilité des jeunes entrepreneurs des petites et moyennes entreprises et à structurer des programmes qui permettent de bâtir des ponts sociaux et économiques à travers ces jeunes.
  - 11.1. Souligne l'importance des politiques publiques d'information et de sensibilisation concernant l'importance de la protection des données personnelles, corollaire du droit à la protection de la vie privée, et attire l'attention sur les risques de cyberattaques contre les citoyens, les entreprises, les institutions et les États membres. Signale l'importance de la protection des données et du fait que toutes les nouvelles technologies numériques doivent garantir le respect de la vie privée. À cet égard, soutient que l'avenir de la région euro-méditerranéenne passe par le rapprochement et la mise en place de politiques intelligentes en termes d'interconnexion et d'interactivité, en investissant dans des outils technologiques et en assumant la priorité des intérêts de la région par rapport aux enjeux nationalistes et/ou individualistes.
  - 11.2. Souligne l'importance d'un internet qui soit neutre et ouvert, garant de la liberté d'expression de chacun et de la pluralité des médias. Les États Membres doivent ainsi garantir l'égalité de traitement de tous les flux de données sur internet.
  - 11.3. Souligne la lutte contre la cyber criminalité pour la protection des pays et des citoyens.
12. Conseille aux États membres de travailler à un équilibre des bénéfices économiques découlant des nouveaux instruments technologiques, détenus seulement par une partie de la population, entre tous les citoyens. Cet équilibre doit intervenir non seulement du point de vue économique, en étudiant de nouveaux mécanismes fiscaux qui encouragent l'innovation tout en garantissant la répartition des bénéfices sociaux, mais aussi en ce qui concerne l'utilisation des big data qui sont la propriété des institutions publiques.
13. Met en garde contre le phénomène du manque de fiabilité des informations et des nouvelles comme il l'a été souligné également par la propagation de fausses nouvelles, révélant la nécessité d'une plus grande responsabilité des diffuseurs de l'information tout comme des récepteurs de l'information. À cet égard, il faudrait accorder une attention accrue au développement de l'esprit critique parmi les enfants en âge scolaire et les jeunes.

14. Encourage les États membres à porter une attention particulière à l'application des nouvelles technologies et du numérique à l'économie verte, à travers, notamment, la mise en oeuvre de projets ambitieux sur les énergies renouvelables, le cas échéant portés par l'Union pour la Méditerranée. En effet, la Méditerranée sera particulièrement touchée si le réchauffement global n'est pas freiné, puisqu'elle risque de devenir une zone aride. Or, l'évolution technologique n'a de sens que si elle est capable d'améliorer, au chapitre environnemental également, la zone de la Méditerranée.
15. Reconnaît que la migration legal est essentiel pour la croissance économique et pour l'avenir démographique du bassin méditerranéen et considère qu'ils ont un rôle important à jouer dans l'hétérogénéité culturelle et sociale, dans la création de richesse, dans l'équilibre social et dans le respect de la différence et la tolérance de l'autre, dans une région qui veut vivre en paix dans la différence. L'hétérogénéité et la diversité sont des avantages compétitifs des États membres.
16. Dans le contexte de l'industrie 4.0 (révolution numérique/e-production):
- Les qualifications professionnelles qui seront nécessaires dans le domaine de l'industrie 4.0 doivent être déterminées par les pays membres;
  - Les cursus de l'enseignant et de l'élève ainsi que le matériel de formation devraient être préparés en conformité avec les qualifications déterminées;
  - Afin d'accroître la mobilité du travail entre les pays membres, des projets communs devraient être menés.
- Les pays de la région euro-méditerranéenne devraient coopérer au niveau des programmes et du soutien d'experts dans le domaine de l'éducation, des programmes d'échange d'étudiants et du développement de projets d'écoles jumelées entre les écoles.